

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

7 janvier 2021

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER

La commune d'ESTIVAREILLES met donc à disposition de la Communauté de Communes du Val de Cher, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 30 juin 2021 inclus :

- 3 agents pour assurer l'animation auprès des enfants ainsi que les repas et le ménage, à raison de 14h00 par semaine, les mercredis pendant les périodes scolaires.

Considérant l'intérêt pour les familles de bénéficier de ce service à l'ALSH de Vaux, il convient d'adapter le principe de remboursement de la mise à disposition. Cette année, Estivareilles reste la seule commune à mettre des agents à disposition. Aussi, la Communauté de Communes nous remboursera le salaire de ce personnel à 100 %.

GROUPEMENT DE COMMANDES 2021 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER

Afin de permettre de faire des économies, un groupement de commandes pour l'achat de fournitures pour les besoins propres de la Communauté de Communes du Val de Cher et pour ceux des communes membres est reconduit pour l'année en cours.

Les associations souhaitant bénéficier de l'achat groupé pour les fournitures de bureau peuvent se manifester auprès la Communauté de Communes.

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

En prévision du départ à la retraite de Françoise TORRET, Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible de recruter une personne en Contrat Unique d'Insertion. Ce contrat est un contrat aidé de droit privé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs groupements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de recruter une personne en CUI pour une durée initiale de 9 mois, à raison de 26 heures par semaine. Une partie de la rémunération, fixée sur la base minimale du SMIC horaire, sera prise en charge par Pôle Emploi.

ACCEPTATION DONS ET LEGS SANS CONDITIONS NI CHARGES

Monsieur le Maire demande aux élus de prendre une délibération acceptant les dons et legs sans conditions, ni charges. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDENT**, à l'unanimité, d'accepter d'une manière générale les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges et ce pour le budget principal de la commune et le budget du CCAS de la commune.
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à procéder aux encaissements et à signer les documents nécessaires

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS 2021 DU SIVOM Région Minière.

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SIVOM, syndicat intercommunal à la carte compétent en matière d'eau potable et d'assainissement, et rappelle que compte-tenu :

- Des évolutions législatives et règlementaires, issues notamment de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,
- De la mise en œuvre des mécanismes de représentation- substitution par la CA MONTLUCON COMMUNAUTE et la CC VAL DE CHER, les statuts du syndicat n'ayant pas été actualisés (même si le syndicat est devenu de plein droit syndicat mixte du fait de la représentation-substitution), afin de les adapter au statut juridique de syndicat mixte « fermé »,

Il y a lieu de procéder à un « toilettage » des Statuts du syndicat.

Les modifications reposent essentiellement sur :

- Les membres du syndicat,
- L'objet du syndicat,
- Les compétences optionnelles,
- Les règles d'administration et de fonctionnement.

Ainsi, en application de l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose :

- De prendre connaissance des modifications statutaires du SIVOM, adoptés par son comité syndical le 22 octobre 2020 et déposés en Sous-Préfecture le 30 octobre 2020,
- D'adopter les nouveaux statuts annexés à la présente délibération.

Après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification statutaire validée par le comité syndical du SIVOM le 22 octobre 2020.

PROJETS INVESTISSEMENT 2021 :

Projets de 2020 à finaliser :

Voirie : réfection rue des Ecoliers et une partie de la rue des Bedets (opération réalisée sur deux ans 2020/2021)

Cimetière : création d'un jardin du souvenir ; relevés de tombes ; construction d'un ossuaire et d'un nouveau colombarium

Rénovation des cours de tennis

Projets à court terme 2021 :

Construction d'un abri pour les jeunes de la commune

Aménagement d'une aire de jeux

Eclairage publique : remplacement des ampoules de plus de 15 ans dont la puissance est supérieure ou égale à 100 W, avec une aide du SDE à hauteur de 80%.

Réalisation d'un diagnostic des réseaux assainissement : le BDQE réalise un cahier des charges pour pouvoir par la suite choisir un bureau d'études.

Réalisation d'un crépi sur la façade du cabinet médical 1 rue du Ruisseau

Transports et évacuation des boues des stations d'épurations (une subvention de l'Agence de l'Eau attribuée à hauteur de 40%)

Voirie : mise en place de ralentisseurs

Acquisition de nouveaux locaux

Achat de matériel informatique

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que la Fibre optique est en déploiement sur la commune.
- Le bulletin municipal est en cours de finalisation
- Une demande de passage pour piétons devant la pharmacie a été faite